commune de Jouars-Pontchartrain

Concours de Noël – Règlement

La mairie de Jouars-Pontchartrain organise un concours de décorations extérieures de Noël pour célébrer les fêtes de fin d'année et encourager l'esprit festif au sein de la commune. Ce concours est ouvert à tous les habitants de Jouars-Pontchartrain. Voici les règles qui encadrent cet événement :

1- Conditions de participation

- Le concours est ouvert uniquement aux habitants de la commune de Jouars-Pontchartrain.
- Les participants doivent décorer l'extérieur de leur domicile ou leur jardin. Seules les décorations visibles depuis la voie publique seront jugées (façades, jardins, balcons, fenêtres, toits).
- Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'au 21 décembre 2025 inclus.

2- Modalités d'inscription

- Les participants doivent s'inscrire via le formulaire disponible sur le site internet de la mairie. Des formulaires en version papiers seront également disponibles à l'accueil de la mairie.
- Joindre des photos des décorations (5 maximum).
- Les inscriptions sont limitées à une participation par foyer.
- Lors de l'inscription, les participants doivent fournir leurs coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et email).
- **Il est également demander de renvoyer ce règlement signé, ainsi que le formulaire d'inscription.**

3- Critères de sélection au sein de la Mairie

Dans un premier temps, les décorations seront jugées par le service communication ainsi que Mr le Maire selon les critères suivants :

- Esthétique générale (originalité, harmonie des couleurs, créativité,...)
- Effet festif et féerique (capacité à évoquer l'esprit de Noël)

Dans un second temps, la sélection sera soumise aux votes des Chartripontains.

4- Vote

Après la première phase de sélection par notre jury, les décorations restantes seront présentées sur le site de la commune et les différents moyens de communication, afin que les habitants de Jouars-Pontchartrain puissent voter.

Les votes commenceront le 23 décembre et se clôtureront le 8 janvier inclus.

Les gagnants seront contactés par le service communication et annoncés à partir du 12 janvier. Les récompenses seront distribuées le dimanche 18 janvier, lors du marché dominical spécial vœux du maire.

commune de Jouars-Pontchartrain

5- Récompenses

Le concours récompensera trois personnes sous la forme d'un podium.

6- Engagement des Participants

- Les participants s'engagent à respecter les normes de sécurité électrique et à utiliser des équipements adaptés pour une utilisation extérieure.
- La mairie ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, de dégradation ou de problème technique lié aux installations des participants.
- Les participants acceptent que des photos de leurs façades avec les décorations soient utilisées à des fins de diffusion par la mairie (site internet, réseaux sociaux, journal communal, newsletter, vidéo,...)

7- Dispositions diverses

- La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Toute infraction ou manquement au règlement pourra entraîner l'exclusion du participant.
- En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la mairie se réserve le droit d'annuler ou de modifier les modalités du concours.

Nous vous souhaitons à tous un merveilleux concours et de très belles fêtes de fin d'année !

Fait le ..... à .....

Signature :